COVID-19
Intégration des annonces dans le contenu Web

Pour discussion
Comité de gestion des thèmes

3 avril 2020

Pistes de navigation multiples

Les gens devraient pouvoir accéder à ce dont ils ont besoin pour mener à bien leurs tâches, qu'ils commencent leur parcours :

- sur Canada.ca/coronavirus;
- à l’échelle institutionnelle;
- par un thème ou un sujet.

Amener les gens jusqu'à leurs tâches

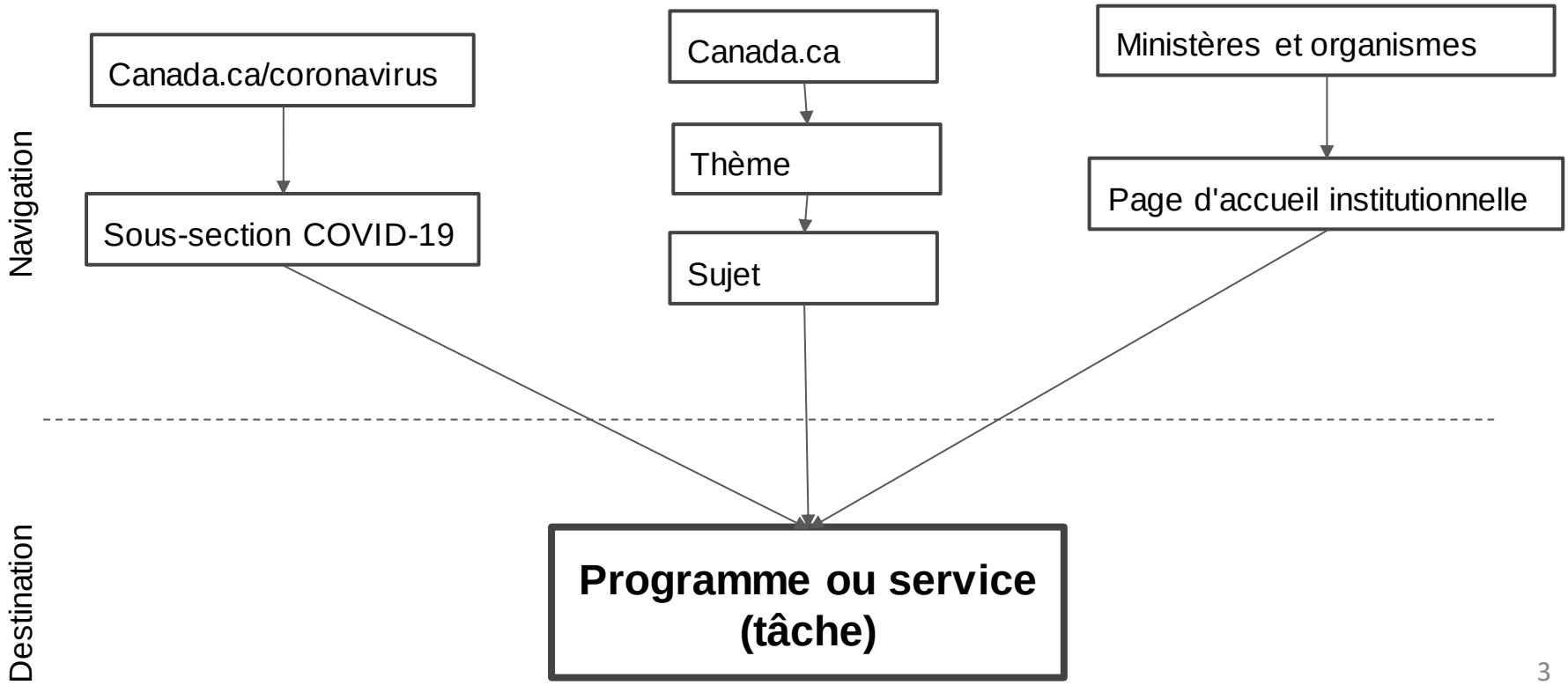

Questions prioritaires à résoudre

1. Aucune information sur les pages de services spécifiques (par exemple : prestations régulières de l'assurance-emploi, ACE, CTPS, programme de travail partagé)

1. Duplication inutile d'informations de haut niveau

Approche : Ordre des mises à jour

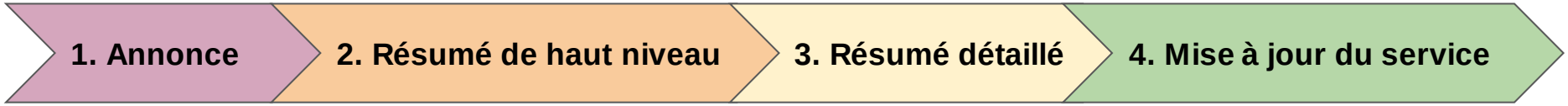

Objectif :

Mettre progressivement à la disposition des citoyens un contenu plus détaillé et axé sur les tâches

PCU - Étape 1 - Communiqué

Le gouvernement instaure la Prestation canadienne d'urgence pour venir en aide aux travailleurs et aux entreprises

De : Ministère des Finances Canada

Communiqué de presse

Le 25 mars 2020 - Ottawa (Ontario) - Ministère des Finances Canada

Le gouvernement du Canada continue de prendre des mesures pour venir en aide aux Canadiens et aux entreprises qui éprouvent des difficultés à cause de l'éclosion de la COVID-19. Apprenez-en davantage sur les dernières mesures du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19.

Le gouvernement du Canada prend des mesures importantes, immédiates et efficaces pour protéger la population et l'économie canadienne contre les répercussions de la pandémie mondiale de COVID-19. Aucun Canadien ne devrait avoir à choisir entre protéger sa santé, se nourrir, payer ses médicaments ou prendre soin d'un membre de sa famille.

Afin de soutenir les travailleurs et d'aider les entreprises à garder leurs employés en poste, le gouvernement a proposé un projet de loi appelé la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Cette prestation imposable permettrait d'offrir 2 000 $ par mois pendant quatre mois au maximum aux travailleurs qui perdent leur revenu à cause de la pandémie de COVID-19. La PCU constituerait une combinaison plus simple et plus accessible de l'Allocation de soins d'urgence et de l'Allocation de soutien d'urgence, annoncées antérieurement.

La PCU viserait les Canadiens qui ont perdu leur emploi, qui tombent malades, qui sont mis en quarantaine ou qui prennent soin d'une personne atteinte de la COVID-19, ainsi que les parents qui doivent cesser de travailler pour

PCU – Étape 2 – Sommaire de haut niveau

La nouvelle Prestation canadienne d'urgence (PCU)

Nous offrirons une prestation imposable de 2 000 $ par mois pendant quatre mois au maximum :

- les travailleurs qui doivent cesser de travailler en raison de la COVID-19 et qui n'ont pas accès à un congé payé ou à une autre forme de soutien du revenu;
- les travailleurs qui sont malades, qui sont mis en quarantaine ou qui prennent soin d'une personne malade atteinte de la COVID-19;
- les parents travailleurs qui doivent rester à la maison sans salaire pour s'occuper d'enfants qui sont malades ou qui ont besoin de soins supplémentaires en raison des fermetures d'écoles et de garderies;
- les travailleurs qui ont encore leur emploi, mais qui ne sont pas payés parce qu'il n'y a pas suffisamment de travail en ce moment et que leur employeur leur a demandé de ne pas venir travailler;
- salariés et travailleurs autonomes, y compris les travailleurs à contrat, qui ne seraient pas admissibles par ailleurs à l'assurance-emploi.

La Prestation canadienne d'urgence sera accessible en ligne dès **le début du mois d'avril**. Vous pouvez vous préparer à présenter une demande en ligne en créant votre compte **Mon dossier ARC dès maintenant** et en vous inscrivant au dépôt direct pour obtenir votre prestation plus rapidement.

Inscrivez-vous à Mon dossier

PCU - Étape 3 – Résumé détaillé

Sommaire de haut niveau révisé

▼ Prestation canadienne d'urgence (PCU)

Nous offrirons une prestation imposable de 2 000 $ par mois, d'une durée maximale de 4 mois, aux travailleurs admissibles qui ont perdu leur revenu à cause de la COVID-19.

Un portal avec des questions simples nous aidera à vous orienter vers l'option de service qui correspond le mieux à votre situation (c.-à-d. selon que vous soyez admissible ou non à des prestations d'assurance-emploi).

Présenter votre demande de PCU

Résumé détaillé

Prestation canadienne d'urgence

Maladie à coronavirus (COVID-19)

Qu'est-ce que la Prestation canadienne d'urgence?

Si vous avez cessé de travailler en raison de la COVID-19, la Prestation canadienne d'urgence peut vous fournir un soutien financier temporaire. Cette prestation offre 500 $ par semaine pour un maximum de 16 semaines.

Qui est admissible?

La Prestation sera offerte aux travailleurs qui :

- résident au Canada et qui ont 15 ans ou plus;
- ont cessé de travailler en raison de la COVID-19 et qui n'ont pas quitté leur emploi volontairement ou qui sont

PCU - Étape 4 (ébauche) – Modèle de lancement d'un service

Ébauche/Prototype: N'existe pas encore en français

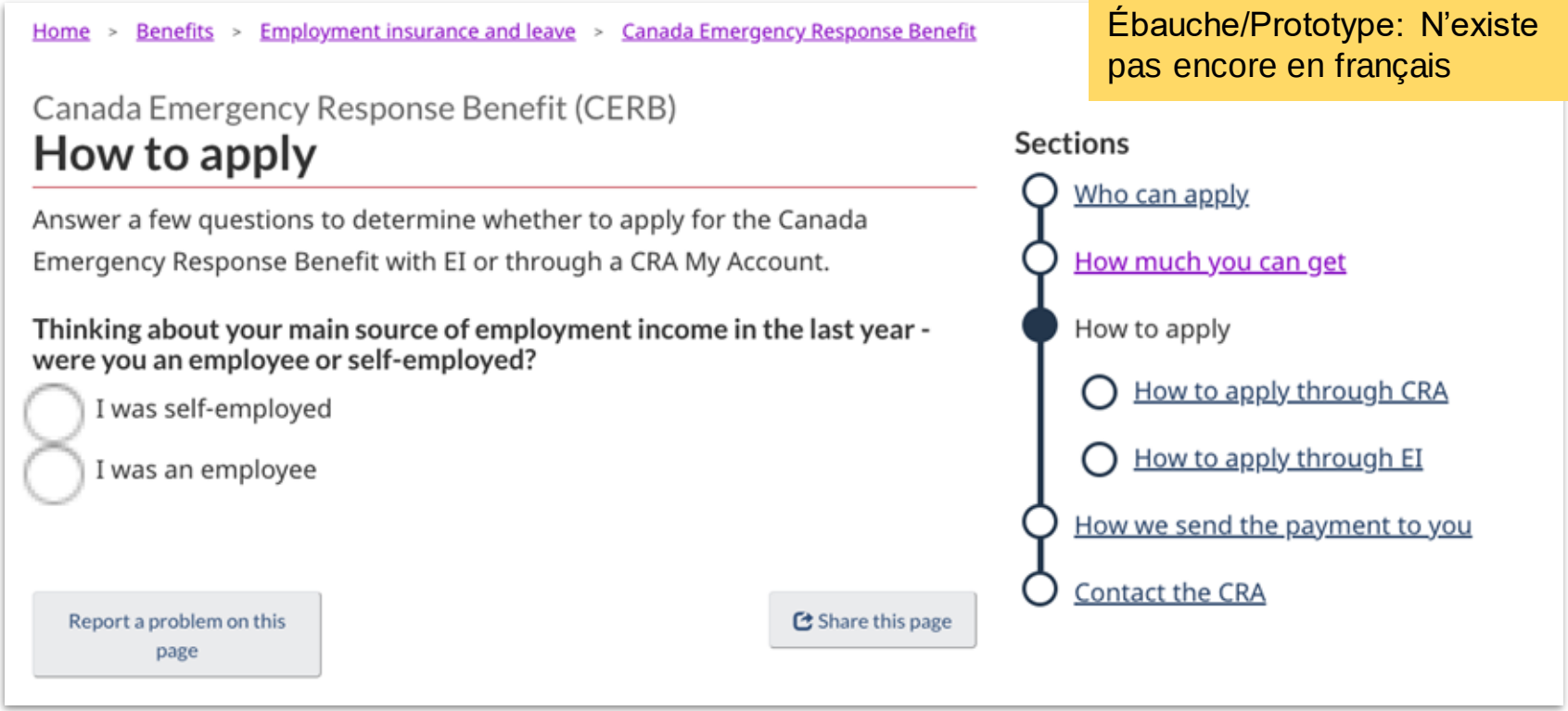

Exemple : le nouveau PCU

- L'ARC et EDSC ont lancé hier ce qui constitue un « résumé détaillé », qui n'est pas encore un contenu entièrement intégré et basé sur les tâches.
- Le sommaire de haut niveau sur la page COVID-19 a été réduit et est maintenant lié au résumé détaillé.
- Étape suivante : intégrer le contenu dans un ensemble de pages axées sur les tâches, idéalement en utilisant le modèle de lancement d'un service

Step 1 - Announcement

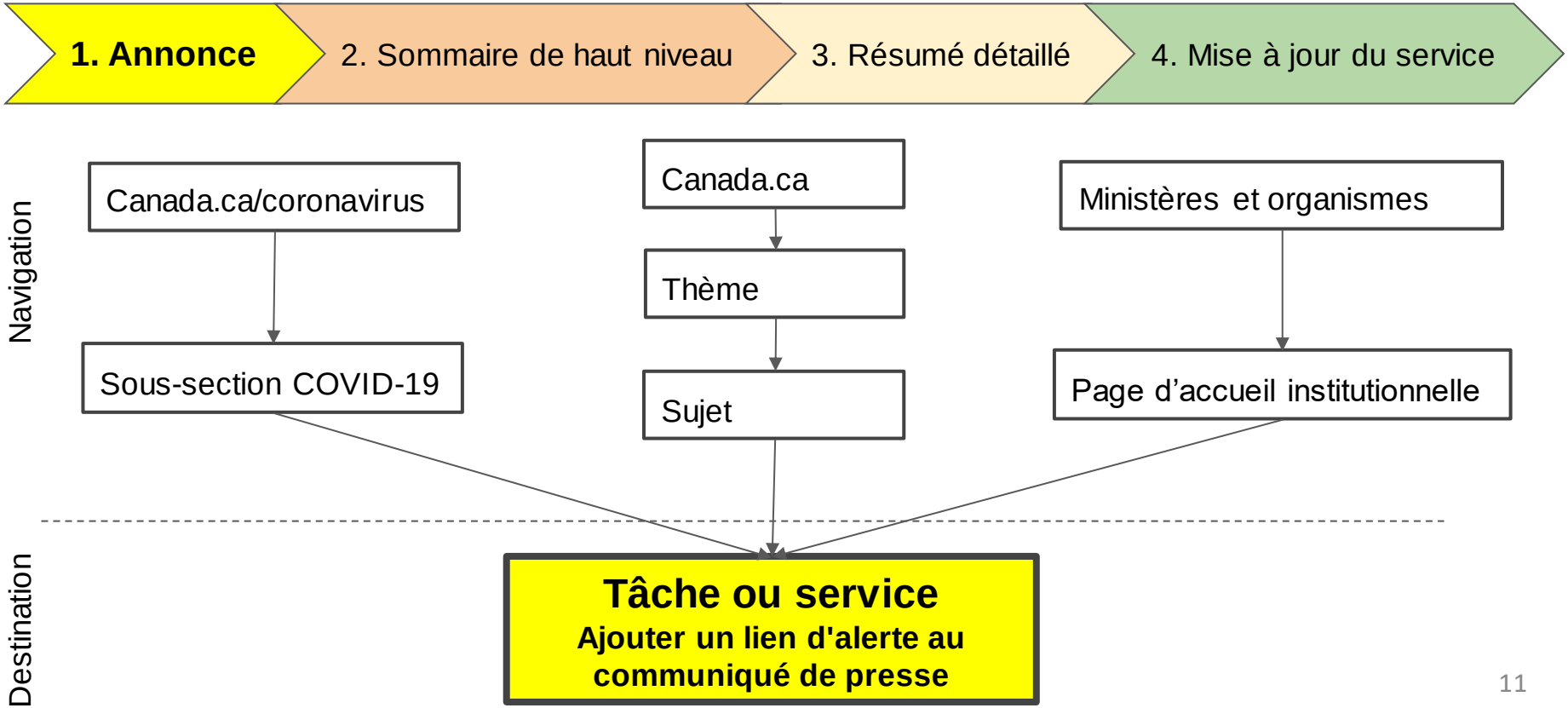

Étape 1: Annonce

- Communiqué
- Aussitôt que possible, une alerte pointant vers le communiqué de presse est ajoutée à la page de service (uniquement jusqu'à ce qu'un contenu résumé de haut niveau soit disponible)
- **Chronologie :** immediatement, à l'annonce

L'annonce doit être contextuelle, spécifique et directe – et non juste un avis à propos de la COVID-19.

À faire : Covid-19 : Modifications proposées à la prestation canadienne pour enfants

À ne pas faire : Veuillez lire notre dernier avis sur le Coronavirus

*N'utilisez le lien vers le communiqué de presse que si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir un sommaire de haut niveau à temps pour l'annonce. Les responsables des communications doivent s'assurer que le contenu est développé en priorité afin d'éviter de créer un lien vers le communiqué de presse.

Étape 2 – Sommaire de haut niveau

1. Annonce | **2. Sommaire de haut niveau** | 3. Résumé détaillé | 4. Mise à jour du service

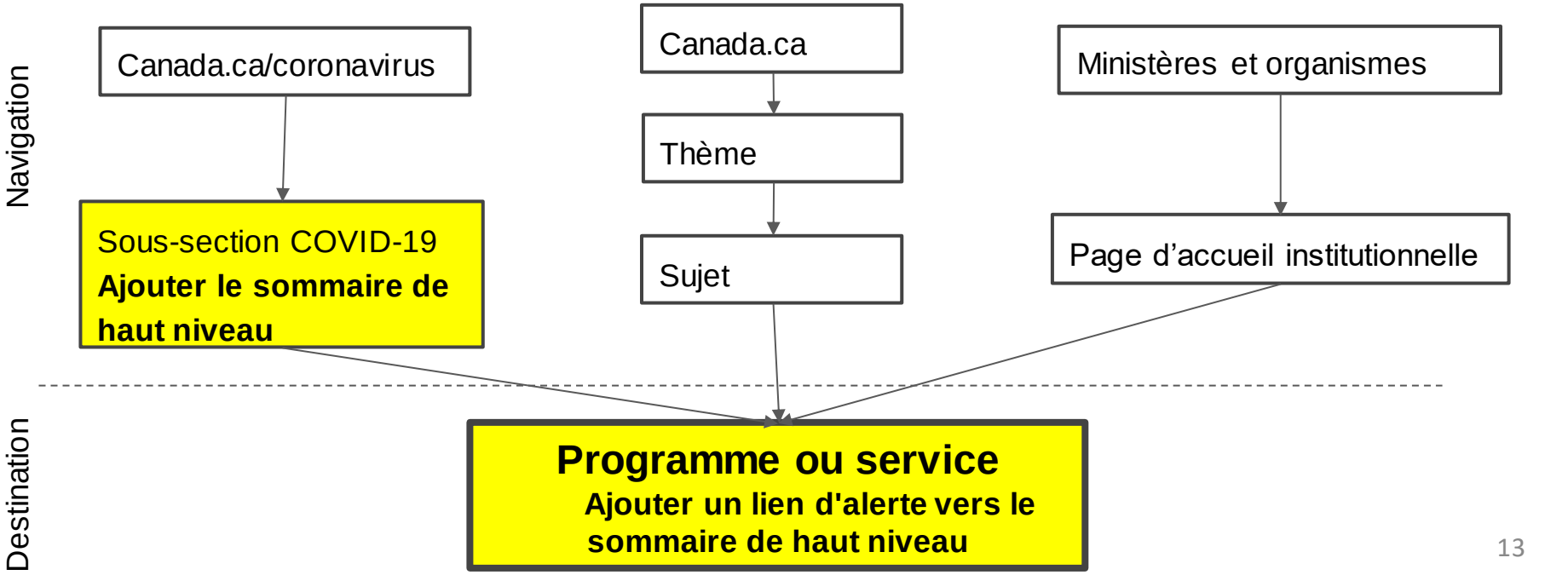

Étape 2 : Sommaire de haut niveau

- Résumé de haut niveau : ajouté aux pages du COVID-19, avec un lien vers le service spécifique .
- Remplacer les liens dans les alertes pour qu'ils conduisent vers les résumés de haut niveau (et non vers le communiqué de presse).
- Si nécessaire : les ministères peuvent orienter vers les sommaires de haut niveau - pas en créer d’autres.
- Si nécessaire : un sommaire de haut niveau peut être lié au communiqué de presse.
- **Calendrier** : aussitôt que possible

Étape 3 – Résumé détaillé

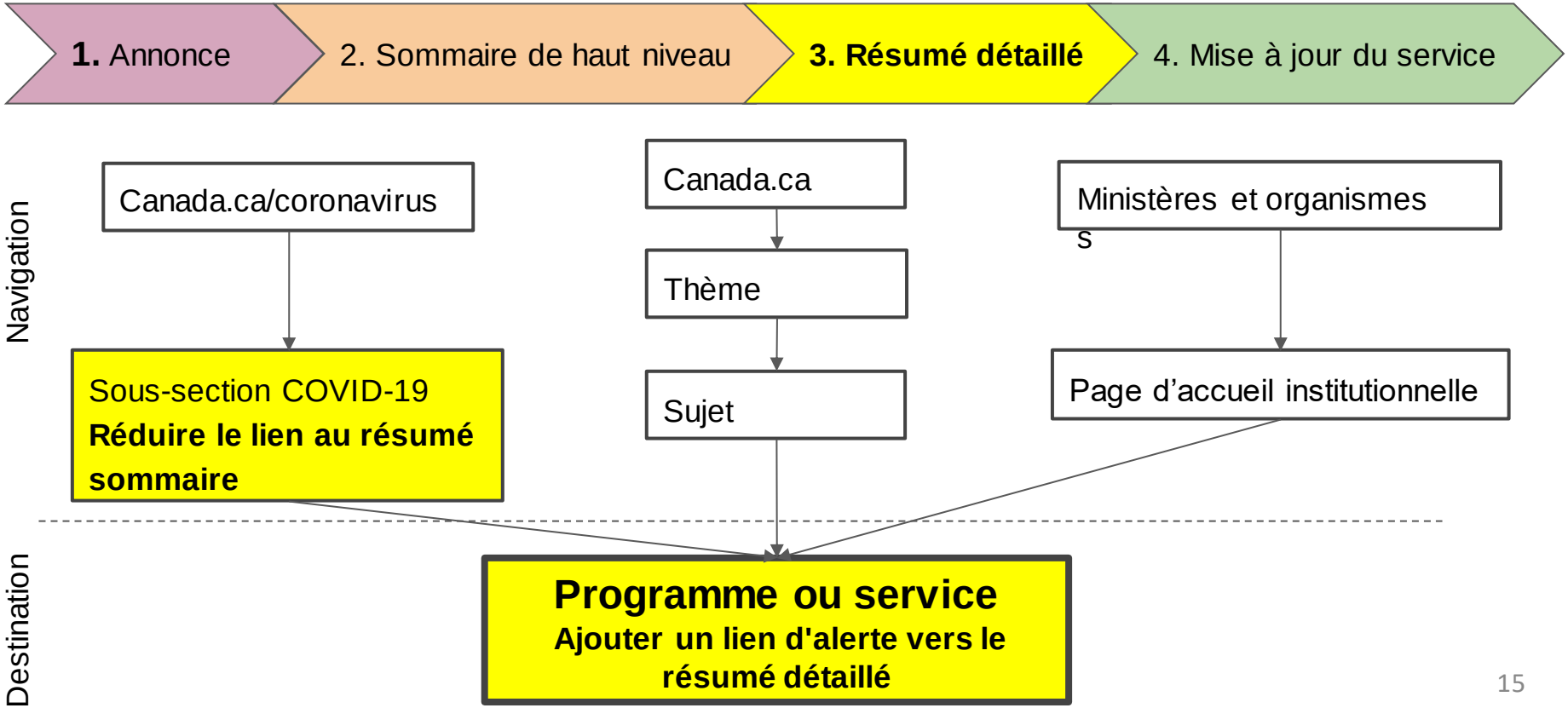

Étape 3 : Résumé détaillé

- Résumé détaillé : Ajouté aux pages des services et des programmes
- Remplacer les liens dans les alertes pour qu'ils orientent vers les résumés détaillés (et non les sommaires de haut niveau)
- Réduire au strict minimum le contenu des pages principales COVID-19, et orienter vers les résumés détaillés dans les pages des tâches
- **Calendrier :** Aussitôt que de nouveaux renseignements sont disponibles.

Étape 4 – Mise à jour ou lancement de service

1. Annonce → 2. Sommaire de haut niveau → 3. Résumé détaillé → **4. Mise à jour du service**

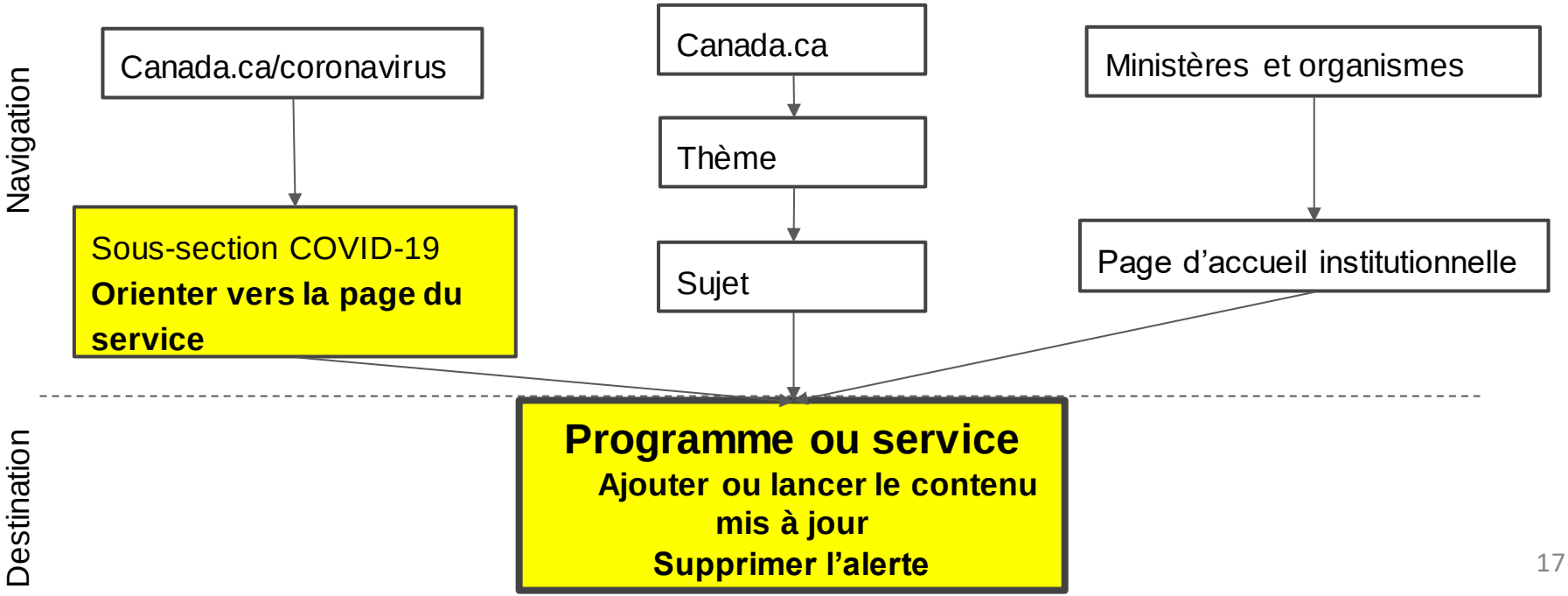

Étape 4 : Mise à jour ou lancement de service

- Un contenu stable et axé sur les tâches est ajouté aux pages des services et de programmes.
- Utilisez les Pages de lancement d’un service - Modèle de Canada.ca
- Supprimer les alertes dans les pages de service
- **Calendrier :** Dès que les détails de la politique sont stables

Responsabilités des ministères

- Ne dupliquez les annonces et les informations de haut niveau, créez plutôt un lien vers le site concerné.
- Mettez à jour les services touchés **dès que possible** : créez un lien vers le sommaire de haut niveau jusqu'à ce que vous puissiez étoffer un résumé détaillé.
- Lorsque les détails sont connus : mettez à jour vos pages de service avec du contenu basé sur les tâches

*** Interruptions de service :** si le niveau de service est affecté, mettez à jour les pages de service concernées; envisagez une page ministérielle s'il y a de nombreuses interruptions de service.

Certains contenus ne correspondent pas à ce modèle

- Certains contenus de soutien ne correspondent pas à ce modèle, surtout lorsqu'il ne s'agit pas d'une « mesure » ou d'une annonce.
- Il est peut-être nécessaire de relier ce contenu de soutien :
  - à l'arborescence des sujets;
  - au sujet principal qu'est la COVID-19, où il aura du sens.
- **Collaborez avec votre responsable du thème** pour déterminer son emplacement.

Diagramme général d'ÉI

(anglais seulement)

Des questions?